



Affaire suivie par :
Alain VÉRINAUD
Service Eau Environnement Risques / unité EACP
Gestion quantitative de l'eau / Police de l'eau
Tél. : 05 17 17 38 73
Courriel : alain.verinaud@charente.gouv.fr

Angoulême, le 2 juillet 2021

**Compte-rendu Comité ressource en eau
du 27 mai 2021**

Président de séance :

Madame la préfète de la Charente

Participants :

Mme Magali DEBATTE : Préfète de la Charente
M. Hervé SERVAT : Directeur départemental des territoires de la Charente
Mme Marie-Aude KYRIACOS : DDT 16 – Adjointe au chef de Service Eau Environnement Risques
Mme Stéphanie PANNETIER : DDT 16 - Service Eau Environnement Risques - Responsable Unité EACP
M. Alain VERINAUD : DDT 16 - Service Eau Environnement Risques - Unité EACP
Mme Isabelle LEVAVASSEUR : DREAL Nouvelle Aquitaine - Responsable Division hydraulique PCVCA
M. Moustapha N'DIAYE : DREAL Nouvelle Aquitaine - Division hydraulique PCVCA
M. Éric BERRONNEAU : Météo-France
M. Julien FERRÉ : OFB - Adjoint au chef de service départemental de la Charente
Capitaine Thierry BARDIN : SDIS
Mme Dorothee GERBAUD : ARS - Responsable cellule Eau
M. Baptiste SIROT : Directeur de l'EPTB Charente
Mme Marie-Henriette BEAUGENDRE : Vice-Présidente CD 16 et Grand-Angoulême
M. Jean-François GRACIA : Conseil départemental de la Charente - Chef de service Eau & Hydrologie
M. Michel DELAGE : Association des Maires de Charente
M. Franck BONNET : Président SMABACAB & SIAEP Nord-Ouest Charente
Mme Alice PERRON : SyMBA
Mme Sabrina BRETONNIER : Charente Eaux

Mme Delphine MAZEAU : Grand Angoulême
M. Christian BARDET : Président du SIAEP Sud Charente
M. Pierre MADIER : Président du SIAEP Nord-Est Charente
M. Alexandre DENIAU : Président du SIAEP Nord-Est Charente
M. Francis ROY : Vice-président du SIAEP Ouest Charente
M. Gwenhaël FRANÇOIS : Président du SIAEP Karst Charente
M. Jacques BRIE : Vice-président Charente Nature
Mme Françoise MICHENAUD : Présidente Association des moulins de Charente
M. Stéphane RENIÉ : Bureau d'études HYDRO INVEST
M. Christian DANIAU : Président Chambre d'agriculture de la Charente
M. Guillaume CHAMOULEAU : Vice-président Chambre d'agriculture de la Charente
M. Sébastien SCHAEFFER : Président OUGC Cogest'Eau
Mme Thérèse N'DAH : Technicienne OUGC Cogest'Eau
M. Yoahn DELAGE : Président OUGC du Karst
M. Fabrice BLANCHARD : Président Association du Turonien 16
M. Lionel RASPIENGEAS : Président Aquanide 16

Participants en visio-conférence :

M. Benoît PRÉVOST-REVOL : Directeur départemental adjoint des territoires de la Charente
M. Pascal DUBOIS : DREAL Nouvelle Aquitaine – Département Eau et Ressources Minérales
Mme Christine BAROUX : DDTM de la Charente-Maritime
M. Frédéric FORT : DDT de la Vienne
Mme Béatrice SIMON : Agence Régionale Biodiversité Nouvelle Aquitaine
Mme Nathalie DESBOIS : Conseil départemental de la Charente – Service Eau & Hydrologie
M. Maxime JOUHANNAUD : SyBRA
M. Benoît BEBIEN : SBV du Né
M. Quentin VIAL : SyBTB
Mme Christine HAURET-CLOS : Grand Cognac
M. Mathieu LABROUSSE : Président FDPPMA 16
M. Valentin HORTOLAN : Directeur FDPPMA 16
M. Serge SARRAZIN : Syndicat valorisation & promotion de la pisciculture (SYPOVE)

Personnes excusées :

Sous-préfecture de Confolens
Commandant Céline ESTARELLAS : Sécurité publique DDSP
M. Olivier RAYNARD : Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Mme Anne RIOU : Vice-présidente Syndicat Bassins Argenton-Izonze, Son-Sonnette (SBAISS)
M. Frédéric GAUTHIER : VÉOLIA
M. Olivier TRISSE : Chambre d'agriculture de la Charente
M. Jean-Philippe GRANGER : Président Chambre d'agriculture de la Dordogne
M. Emmanuel GUIONNET : Association Turonien 16

Le comité ressource en eau s'est réuni le 27 mai 2021 à 14h00 dans la salle de réunion de la Chambre d'agriculture de la Charente sous la présidence de madame Magali DEBATTE, préfète de la Charente.

Madame la préfète introduit la réunion en rappelant les différents points inscrits à l'ordre du jour permettant de dresser le bilan de la gestion de l'étiage 2020 et l'état de la situation de la ressource en eau à ce jour.

Table des matières

1 - Bilan 2020 et point sur les conditions actuelles.....	2
1.1 - Météorologie.....	2
1.2 - Ressource souterraine.....	4
1.3 - Ressource superficielle.....	4
1.4 - Milieux.....	4
1.5 - Gestion des barrages.....	4
1.6 - Ressource en eau potable.....	5
2 - Bilan de la gestion de l'étiage 2020.....	5
2.1 - Gestion conjoncturelle de l'étiage.....	5
2.2 - Bilan des volumes prélevés irrigation.....	7
2.2.1 - Bassin versant de la Charente : Périmètre de l'OUGC COGEST'EAU.....	7
2.2.2 - Bassin de la Charente : Périmètre de l'OUGC KARST.....	8
2.2.3 - Bassin versant de la Charente : Périmètre de l'OUGC SAINTONGE (en Charente). .	8
2.2.4 - Bassin versant de la Dordogne : Périmètre de l'OUGC DORDOGNE (en Charente).8	
2.2.5 - Bassin versant de la Vienne : Sous-bassin versant de la VIENNE-AMONT.....	9
2.2.6 - Prélèvements souterrains dans le TURONIEN.....	9
2.3 - Bilan des contrôles de police de l'eau.....	9
3 - Présentation du réseau ONDE.....	10
4 - Stratégie gestion étiage 2021-2022.....	12

Les documents afférents à l'ordre du jour sont disponibles sur le site de l'État à l'adresse suivante : <http://www.charente.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Chasse-Eau-Risques/Gestion-de-l-eau/Gestion-etiage-et-irrigation/Observatoires-de-l-Eau>

1 - Bilan 2020 et point sur les conditions actuelles

1.1 - Météorologie

Présentée par Éric BERRONEAU (Météo France)

La saison hydrologique, de septembre 2020 à mai 2021, est assez contrastée mais globalement pluvieuse avec un excédent agrégé à l'échelle départementale de +10 %, mais inférieur à l'an dernier à la même date (+26 %). Le cumul moyen des pluies, sur cette période, est de 776 mm pour une normale voisine de 706 mm, soit un cumul excédentaire de 70 mm en moyenne. La répartition spatiale est globalement assez homogène malgré un excédent un peu plus marqué sur la façade Est du département et un léger déficit sur l'Ouest Cognaçais.

Cette saison hydrologique se situe au 10ème rang des saisons hydrologiques les plus pluvieuses depuis 1991 (30 ans).

Sur la période du 1er janvier au 20 mai 2021, les pluies ont été abondantes en janvier-février puis très faibles en mars-avril. Globalement, la situation est légèrement déficitaire avec, par cumul, un déficit moyen à l'échelle départementale de -5%. Le cumul des précipitations, agrégées à l'échelle départementale, est de 347 mm pour une normale de 364 mm, soit un léger déficit de 17 mm en moyenne. Les précipitations sont restées un peu plus marquées sur le Nord-Charente et le déficit est un peu plus sensible sur une très large moitié Sud.

Ce début d'année 2021 se situe au 14ème rang des débuts d'années les plus pluvieuses. Sur cette période, 2016 est l'année la plus pluvieuse et 2011 la plus sèche.

Concernant le début de saison agronomique 2021 du 1er mars au 20 mai, la situation affiche un déficit moyen à l'échelle départementale assez important, voisin de -30%, essentiellement lié à la sécheresse printanière marquée de mars et d'avril. La répartition spatiale reste assez homogène, mais le déficit est plus marqué sur le Sud-Charente. Le cumul des précipitations agrégées à l'échelle départementale est de 152 mm pour une normale 215 mm, soit un déficit moyen de 63 mm.

Depuis début mai, les pluies sont à nouveau plus régulières et excédentaires. Sur la même période, la pluviométrie est bien moindre que l'an dernier.

La saison agronomique 2021 (sur cette période) se situe au 7ème rang des saisons agronomiques les plus sèches depuis 1991.

Le rapport à la normale des cumuls de précipitations depuis septembre 2020 affiche une situation :

- très déficitaire : novembre (-67%), mars (-56%), avril (-64%)
- déficitaire : septembre 2020 (-18 %)
- très excédentaire : Octobre (+84 %), décembre 2019 (+93 %), janvier (+36 %), février (+26 %), mai (+26 %)

Concernant l'état des sols, du 1er janvier à fin février, avec les précipitations hivernales importantes, l'indice est resté nettement au-dessus des valeurs normales, atteignant même des valeurs records, comme au début du mois de février 2021 (inondations).

Entre début mars, avec la fin des pluies significatives, et fin avril, l'indice est en baisse marquée et continue, significatif d'une sécheresse superficielle marquée.

Depuis début mai et la reprise des précipitations, il est à nouveau en hausse sensible, au-dessus de la normale.

Prévisions saisonnières sur mai, juin, juillet 2021 :

Sur une très large moitié sud de la France, un scénario sur le trimestre, avec une température moyenne supérieure aux normales, devrait dominer. Pour les précipitations, sur la France, des conditions plus sèches que la normale sont les plus probables.

1.2 - Ressource souterraine

Présentée par Béatrice SIMON de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB)

La recharge des nappes, débutée en octobre, a continué jusqu'à fin février. Depuis mars, l'absence de pluie a entraîné une baisse progressive des niveaux.

Au 27 mai 2021, 50 % des niveaux sont inférieurs aux moyennes. La situation observée se situe au 7ème rang des années les moins favorables depuis 2001 (classement par niveaux > moyenne).

1.3 - Ressource superficielle

Présentée par Moustapha N'Diaye (DHPVC) de la DREAL Nouvelle Aquitaine

Jusqu'à fin février 2021, la période hivernale est caractérisée par :

- des sols saturés,
- des épisodes de crues marqués,
- des débits enregistrés sur les principaux sites hydrométriques au-dessus des quinquennales humides.

Depuis le mois de mars jusqu'à début mai, l'absence de pluies efficaces a fortement accéléré le processus de tarissement et amène les débits en dessous des médianes voir des quinquennales sèches.

Au 21 mai, des pluies régulières arrosent la plupart des bassins du département et freinent le tarissement des cours d'eau.

1.4 - Milieux - Réseau ONDE

Présenté par l'Office français pour la Biodiversité (OFB)

L'observatoire national des étiages (ONDE) répond à un double objectif de constituer un réseau de connaissance stable sur les étiages estivaux et d'être un outil d'aide à la gestion de crise. Les stations ONDE sont majoritairement positionnées en tête de bassin pour apporter de l'information sur les situations hydrographiques non couvertes par d'autres dispositifs existants.

Sur le terrain, le niveau d'écoulement des cours d'eau est apprécié visuellement selon 4 modalités de perturbations d'écoulement :

- "écoulement visible acceptable" : correspond à une station présentant un écoulement continu, écoulement permanent et visible à l'œil nu ;
- "écoulement visible faible" : correspond à une station sur laquelle il y a de l'eau et un courant visible, mais le débit faible ne garantit pas un fonctionnement biologique ;
- "écoulement non visible" : correspond à une station sur laquelle le lit mineur présente toujours de l'eau mais le débit est nul. Cette modalité correspond aux situations où soit, l'eau est présente sur toute la station, mais il n'y a pas de courant (grandes zones lenticules), soit il ne reste que quelques flaques sur plus de la moitié du linéaire ;
- "assec" : correspond à une station à sec, où l'eau est totalement évaporée ou infiltrée sur plus de 50 % de la station.

Le réseau ONDE est constitué de 71 points d'observation dans le département de la Charente.

Une occurrence de suivi plus forte de certaines stations ONDE, tous les 10 jours, sur des zones de gestion en expérimentation, en complément des campagnes usuelles est proposée pour aider à la décision de gestion de crise.

Les zones d'alertes expérimentales concernées sont :

- Bassin versant de la Vienne-amont,
- pour le sous-bassin de la Charente : l'Aume-Couture, l'Argence, le Né, la Bonnière, l'Échelle et l'Antenne-Soloire,
- pour le sous-bassin Isle-Dronne : Isle-bassin-aval (Lary-Poussonne-Palais), Tude et Auzonne.

La première campagne d'observation a été déclenchée fin avril 2021 en raison de la forte vidange amorcée des nappes et cours d'eau.

Les écoulements observés ont fait état de :

- "écoulement visible acceptable" : 49/71

- "écoulement visible faible" : 21/71
- "écoulement non visible" : 0/71
- "assec" : 1/71

La seconde campagne d'observation s'est effectuée le 25 mai 2021. Suite aux pluies récentes, le réseau ne fait plus état que de 2 stations (Soloire et Tourtrat) en écoulement visible faible.

1.5 - Gestion des barrages

Présentée par Jean-François GRACIA du Conseil départemental de la Charente

Les barrages de Mas-Chaban et Lavaud, situés en amont du fleuve Charente, assurent un soutien d'étiage et constituent une source d'approvisionnement de complément pour les besoins en irrigation.

Du fait d'une bonne recharge hivernale 2020-2021, les 2 barrages affichaient chacun, dès le mois de février 2021, un taux de remplissage de 100 %, soit 9,32 Mm³ pour Lavaud et 12 Mm³ pour Mas-Chaban.

Chaque semaine, en période d'étiage, le Conseil départemental de la Charente, l'EPTB, la DDT de la Charente, l'OUGC Cogest'Eau, la chambre d'agriculture et Charente Eau, se réunissent afin de déterminer les débits des lâchers de barrage dans l'objectif de ne pas franchir la valeur du DOE à Vindelle soit 3 m³/s. Les quantités d'eau ainsi lâchées sont déterminées par modélisation en fonction du débit à Vindelle mais aussi suivant les besoins pour l'irrigation et du stade des plantes.

1.6 - Ressource en eau potable

Présentée par Sabrina BRETONNIER de Charente Eaux

Les précipitations importantes de début d'année 2021 ont permis une recharge hivernale efficace pour l'ensemble des aquifères. Certains ouvrages ont dû être mis à l'arrêt durant la période de hautes eaux et des inondations en raison d'une turbidité trop élevée.

Une phase de tarissement est apparue en mars et avril en l'absence de précipitation. Les précipitations efficaces du mois de mai ont permis de stopper la vidange des nappes libres et captives.

A fin mai, certains ouvrages sont à l'arrêt par choix d'exploitation, teneur en turbidité trop élevée ou travaux en cours. La continuité des services est cependant assurée du fait de la sécurisation en place au sein du service et/ou à l'extérieur.

1.7 - État qualitatif de l'eau distribuée

Présenté par Dorothée GERBAUD de l'Agence régionale de santé (ARS)

Les compétences pour l'adduction d'eau potable dans le département de la Charente sont représentées par :

- 3 communes : Ambernac, Barbezieux-Saint-Hilaire et Chasseneuil-sur-Bonnieure,
- 4 syndicats intercommunaux : SIAEP Nord-Est Charente, SIAEP Nord-Ouest Charente, SIAEP Karst Charente et SIAEP Sud Charente,
- 1 communauté de communes : CC du Rouillacais,
- 2 communautés d'agglomération : Grand Angoulême et Grand Cognac.

L'origine de l'eau potable distribuée dans le département de la Charente provient pour 99 % de ressources en eau souterraine profonde, et pour 1 % de ressources en eau superficielle (Tardoire et Isoire). Le volume annuel mis en distribution est de 25,9 millions de m³ pour 350 498 habitants.

Les paramètres sensibles sont : des problèmes bactériologiques, des problèmes de turbidité, de nitrates (13 captages prioritaires) et de pesticides.

Les paramètres chimiques sont principalement :

- la turbidité : paramètre lié à la météorologie et/ou à l'origine de l'eau,
- les nitrates : paramètre lié à la vulnérabilité de la ressource vis-à-vis des pollutions diffuses,
- les pesticides : paramètre lié à la vulnérabilité de la ressource vis-à-vis des pollutions diffuses (métabolites du métolachlore, du S-métolachlore, de l'Atrazine, du glyphosate, herbicides, molluscides, insecticides).

La situation globale en 2020 affiche un taux de non-conformité de :

- 0,08 % concernant les paramètres bactériologiques principalement liés aux réseaux et à la turbidité ; ces phénomènes sont généralement de courte durée.
- 7,98 % pour les paramètres chimiques.

Ces non-conformités sont généralement de très courte durée. À noter qu'aucun dépassement concernant les nitrates n'a été constaté en 2020.

6 secteurs sont concernés actuellement par des dérogations pesticides en cours :

- Barbezieux-Saint-Hilaire : Puits chez Drouillard + Source des Bruns
- Grand Cognac : la Touche et l'Île Marteau
- SIAEP Nord-Est Charente : l'Age Brassac + Dubreuil, Font Prouilly, Fontaine du Bourg Vieux Ruffec
- SIAEP Sud Charente : Devannes , Font Chaude, Grand Font, Gabard
- SIAEP Karst Charente : Source de la Font Saint-Aubin
- CDC Rouillacais : Puits 1 station, puits pré-Nouveau, Puits 1,2,3,4,5 (le Rébété)

2 secteurs font l'objet de nouvelle demande de dérogations pesticides en cours d'instruction :

- Commune d'Ambernac : Source de Font Berlière
- Grand Cognac : Captages 1, 2,3 de l'Île Domange

Le plan de Gestion et de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE), outil important pour améliorer la qualité de l'eau potable et dont la démarche doit être engagée prochainement, est basé sur :

- l'analyse du risque ;
- l'évaluation et la maîtrise en amont des risques de pollutions,
- la modernisation des unités de traitement de l'eau, afin de prendre en compte le risque.

Échanges :

Mme la préfète souhaite que le département de la Charente soit pro-actif pour mettre en œuvre les actions nécessaires afin de ne pas devoir renouveler trop longtemps les dérogations.

M. BARDET (Président du SIAEP Sud Charente) répond que les syndicats n'ont pas attendu la mise en place du PGSSE pour être pro-actifs, mais indique ne pas savoir à l'heure actuelle quelles seront les molécules concernées par le traitement dans les prochaines années.

Mme la préfète demande à l'ARS d'organiser rapidement une réunion sur ce point spécifique.

M. BARDET souhaite une rencontre avec madame la préfète pour faire part plus largement des difficultés rencontrées et des éléments bloquants.

2 - Gestion du réseau des stations hydrologiques

Présentée par Isabelle LEVAVASSEUR (DHPVC) de la DREAL Nouvelle Aquitaine

2.1- Activité hydrométrie du Département Hydrométrie et Prévision des Crues Vienne Charente Atlantique (DHPC VCA)

La ré-organisation du Département Hydrométrie et Prévision des Crues Vienne Charente Atlantique concerne 25 postes actuels. Au 1^{er} septembre 2021, l'ensemble des hydromètres seront basés à la DREAL de POITIERS.

Le territoire de compétence s'étend sur :

- les sous-bassins de la Vienne et du Clain,
- les sous bassin de la Sèvres niortaise et du Mignon,
- les sous bassin de la Charente, et de la Boutonne,
- le sous-bassin de la Seudre.

Les activités sont réparties en 2 tâches :

- La prévision des crues :

- la gestion hors crise : développement informatique, études hydrologiques et modélisations, vigilance opérationnelle (formation prévis, retours d'expérience avec des préfetures, analyse des enjeux),
- la gestion de crise et astreintes : rédaction 2 bulletins de prévisions quotidiens pour 24 tronçons de vigilance, relations avec les acteurs de la gestion de crise (RDI, SIDPC, SCHAPI).
- L'hydrométrie :
 - Production en continue de données (hauteur, débit) disponibles pour les différents usages, la transmission, la validation et la bancarisation sur 182 sites dont 110 diffusés quotidiennement sur le site internet de la DREAL, 80 pour la gestion quantitative.

L'Hydrométrie permet d'assurer le suivi quantitatif (hauteur et débit) des cours d'eau :

- En temps réel : gestion de crise, pour le suivi des étiages ou des crues (bulletins mensuels ou d'étiages, bulletins sur Vigicrues...), des chantiers, la navigation, la production d'énergie, l'efficacité des mesures réglementaires...
- En temps différé : connaissance patrimoniale, études de risques (ex-aléa de PPRI), définition de débits de révérence ou réglementaire (déclarations/autorisations), calage de modèles (ex-prévision de crue, d'étiages), dimensionnement d'ouvrages...

L'observation en continu de ces grandeurs s'effectue grâce à une station d'hydrométrie. Le choix du site repose sur deux types de critères :

- le mode et facilité de gestion de la station : accessibilité permanente, proximité des réseaux, emplacement favorable pour l'implantation aux échelles, surveillance, la sécurité, protection contre la force des crues, intégration dans l'environnement
- les propriétés naturelles du site : géométrie, régime hydraulique (adaptation aux mesures hydrométriques, stabilité du lit (fond et berges), de la ligne d'eau et du contrôle, bonne sensibilité aux variations (notamment pour l'étiage), bief rectiligne, absence de débordement)

Un compromis doit être trouvé entre ces différents critères, mais le critère hydraulique reste prépondérant.

Le débit en continu des cours d'eau (Qt) est établi par des mesures continues télétransmises mais incomplètes, et par des mesures complètes mais ponctuelles (jaugeages).

Les courbes de tarages servant à la détermination des débits, sont régulièrement contrôlées et remises à jour. Elles ne peuvent être valables que pendant une période donnée pour cause de détarage ponctuel dont les causes peuvent être dues :

- aux crues,
- au transport sédimentaire,
- au changement des conditions d'écoulement (travaux, curage, dragage, développement des herbiers, embâcles...),
- à des manœuvres d'ouvrage en aval des stations.

Le traitement quotidien de la donnée permet d'éliminer et de corriger les imperfections d'un enregistrement (parasites, décalages, etc.), et d'éviter toute modification du tracé. Parfois, un besoin de traitement de substitution (absences de pts, dérive de sonde, pannes...) peut aller jusqu'à la reconstitution.

S'il n'est pas possible de reconstituer une chronique temps/hauteur, il est toujours possible de reconstituer des débits journaliers. Si la reconstitution journalière n'est pas possible, le régime des lacunes (crue, étiage, moyennes eaux) est requalifié pour que l'année puisse tout de même servir pour les ajustements statistiques / débits caractéristiques des autres régimes.

Les données sont aujourd'hui accessibles sur le site : <http://www.hydro.eaufrance.fr>

Elles seront prochainement transférées sur le site :

<https://www.hydroportail.developpement-durable.gouv.fr/>

Les données sont également téléchargeables au quotidien sur le site :

<https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/l-hydrometrie-r460.html>

2.2 - Audit hydrométrie et sa mise en œuvre de 2020 à 2024

L'audit national du réseau hydrométrique a 2 objectifs :

1. assurer la pérennité du réseau et améliorer sa qualité globale avec une méthode nationale, homogène et reproductible
2. Identifier les stations :
 - indispensables aux missions régaliennes,
 - maintenues moyennant des adaptations (déplacées, améliorées...),
 - abandonnées (faute d'usage ou de qualité),
 - cédées à d'autres partenaires,
 - existantes et nécessaires gérées par d'autres partenaires,
 - à créer.

Le diagnostic établi a fait ressortir un réseau national performant dont les points forts sont en général, la qualité des sites et des données produites, ainsi que l'utilité générale dans ses différentes composantes ; le principal point faible étant la répartition spatiale inégale (secteurs à forte densité et d'autres sous-instrumentés).

Une analyse des scénarios a été réalisée pour définir un réseau cible à 5 ans permettant :

- d'améliorer les critères de répartition en ajoutant des stations dans les zones sous équipées, déplaçant des stations, supprimant les sites dans les zones en surdensité,
- d'améliorer les critères de qualité en améliorant la qualité des sites en les aménageant ou en les déplaçant,
- d'optimiser les coûts de fonctionnement en s'appuyant sur des partenaires ou en modifiant des sites

3 scénarios sur 163 sites hydrométriques ont été proposés :

- 1er scénario « optimisé » : - 3 stations,
- 2ème scénario « médian » : - 14 stations,
- 3ème scénario « extrême » : - 36 stations sur un parc de 180 stations.

Le scénario dit « optimisé » a été retenu, il comprend la création de 17 nouveaux sites, 18 suppressions, 14 projets d'amélioration/déplacements et 4 sites d'intérêt local.

Concernant le département de la Charente, le scénario retenu prévoit :

- 2 créations de sites : l'Argence (Champniers au lieu-dit Vouillac) et la Nouère (Asnière-sur-Nouère),
- 7 suppressions, essentiellement des stations de crues : la Dronne à Aubeterre-sur-Dronne, la Vienne à Étagnac (pont de Pilas), la Tardoire à Montbron, le Bandiat à Feuillade, la Tardoire à Coulgens (Intérêt local ?), la Charente à Montignac, l'Antenne à Saint-Sulpice-de-Cognac (Javrezac),
- 3 projets d'amélioration/déplacement : la Charente à Mainxe, la Charente à Cognac, le Né à Salles-d'Angles (Perceptiers Rive Gauche).

Échanges :

M. SCHAEFFER (président de l'OUGC Cogest'Eau) demande s'ils pourront toujours disposer du calcul automatique des débits sur l'hydroportail le weekend. Ces données sont importantes pour anticiper ou corriger les lâchers des barrages.

Mme LEVAVASSEUR ne peut répondre dans l'affirmative pour l'instant. Cependant, ces données étant transmises en temps réel, on peut penser que oui.

M. DELAGE (association des maires de Charente) demande pourquoi la station de Feuillade a été déplacée ?

M. VERINAUD (DDT) répond que cette station subissait trop de détarage et de panne en période d'étiage au vu de la faible lame d'eau l'été sur ce site. Il a donc été décidé son déplacement à la station déjà existante de Saint-Martial-de-Lavalette, située en amont dans le département de la Dordogne.

3 - Point de la gestion conjoncturelle de l'étiage 2021

Présenté par Alain VERINAUD (DDT)

Les précipitations hivernales importantes, de décembre à février, ont permis une recharge favorable des différentes ressources en eau, et notamment des barrages de Lavaud et Mas-Chaban.

Cependant, le fort déficit pluviométrique sur les mois de mars et surtout avril (de -25 % à -75% par rapport aux normales) a enclenché la baisse rapide des niveaux de nappes et cours d'eau dès la fin mars, d'autant plus que les besoins de la végétation et les températures se sont accrus.

Ce déficit pluviométrique conjugué à des épisodes venteux asséchant les sols ont incité à débiter l'irrigation dès la mi-avril pour accompagner notamment les céréales et semis de cultures de printemps.

Cette conjoncture a eu pour conséquence la prise d'arrêtés préfectoraux de restriction des usages de l'eau dès le 1er avril, date de début de la période d'application des mesures de gestion définies pour l'étiage 2021 par les arrêtés cadres interdépartementaux.

Les manœuvres des vannes et empellements des ouvrages de retenues pouvant modifier le régime hydraulique des cours d'eau ont été interdits sur les cours d'eau des départements de la Charente :

- Axe Karst / Argence : le 23 mars 2021
- Axe Né-Seugne : le 23 mars 2021
- Axe Sud (Bv Isle-Dronne) : le 23 mars 2021
- Axe Charente / Touvre / Vienne : le 30 mars 2020

Ces dispositions sont applicables jusqu'au 15 octobre 2021 minuit.

Gestion de printemps : Restriction des usages de l'eau :

7 zones d'alerte ont fait l'objet de restriction de prélèvements d'eau à usage d'irrigation, à ce jour, et depuis le début de la campagne d'irrigation :

- Le Bief (dès le 1^{er} avril) : 26 jours sous le seuil "Alerte" 31 jours sous le seuil "Coupure"
- l'Aume-Couture : 28 jours sous le seuil "Alerte" et 14 jours sous le seuil de "Coupure"
- l'Auge : 37 jours sous le seuil "Alerte"
- l'Argence : 28 jours sous le seuil "Alerte"
- la Charente-aval : 21 jours sous le seuil "Alerte"
- la Nouère : 18 jours sous le seuil "Alerte"
- l'Antenne-Soloire : 16 jours sous le seuil "Alerte"

À noter que les mesures de restriction prescrites sur la zone d'alerte de l'Aume-Couture ont été prises en tenant compte des seuils expérimentaux définis dans l'arrêté cadre du périmètre de gestion de l'OUGC Cogest'Eau.

Du fait de la forte pluviométrie enregistrée dans le mois de mai, à compter du 19 mai, les restrictions niveau "Alerte" ont pu être levées sur les zones de l'Argence, la Nouère et la Charente-aval, et la restriction niveau "Coupure" a été levée sur la zone de l'Aume-Couture.

Le 26 mai, la restriction niveau "Alerte" a été levée sur la zone de l'Aume-Couture, et la restriction niveau "Coupure" a été levée sur la zone du Bief pour passer en restriction niveau "Alerte".

La transition entre la gestion de printemps et la gestion estival, impliquant le changement des seuils de gestion, est programmée le 18 juin.

Échanges :

Madame MICHENAUD (Association des moulins de Charente) souhaite clarifier la position des propriétaires de moulins en attestant que ces derniers sont ouverts à toutes discussions pour coopérer à l'aménagement des moulins. Cependant l'association s'oppose à l'objectif zéro moulins en Charente. Les moulins contribuent à la préservation des niveaux d'eau.

M. SCHAEFFER rappelle que les propriétaires de moulins doivent être respectueux des arrêtés d'interdiction de manœuvres de vanne.

M. SARRAZIN (SYPOVE) dénonce la contradiction politique sur le fait de vouloir effacer des étangs alors que ces derniers contribuent, selon lui, à l'augmentation de la qualité de l'eau.

Mme PERRON (SyMBA) constate que les seuils fixés sur la zone d'alerte Antenne-Sol Loire ne sont pas adaptés.

La DDT de la Charente précise que la gestion de cette unité est pilotée par les services de l'État de la Charente-Maritime. Cette situation pourra être analysée dans le cadre de la révision à venir des arrêtés cadre.

4 - Stratégie gestion étiage

Présentée par Stéphanie PANNETIER (DDT)

La révision et l'actualisation des arrêtés-cadres concernant la gestion de l'étiage au niveau national est mise à l'étude par les services du MTES au niveau de chaque bassin. Plusieurs documents sont actuellement en cours de validation :

- un décret concernant la gestion quantitative ;
- un décret sécheresse ;
- un projet d'arrêté d'orientation à l'échelle du bassin Adour-Garonne.

Création d'un comité d'anticipation et de suivi hydrologique

Le comité d'anticipation et de suivi hydrologique est chargé au niveau national :

- d'échanger et d'informer sur la situation hydrologique à court et long terme afin d'accompagner les territoires dans l'anticipation du risque de sécheresse, la gestion des crises et la résorption de façon structurelle des phénomènes répétés de sécheresse ;
- de proposer au Comité national de l'eau, dans le contexte du changement climatique, des recommandations et des actions préventives ou compensatrices rendues nécessaires par la situation hydrologique ainsi que des actions destinées à résorber de façon structurelle le déficit quantitatif

Outre son président, le comité d'anticipation et de suivi hydrologique comprend 43 membres nommés par arrêté du ministre chargé de l'environnement, dont :

- 14 représentants du collège de l'État et de ses établissements publics ;
- 29 membres désignés par le Comité national de l'eau dans les conditions suivantes :
 - 14 représentants désignés en son sein par le collège des collectivités territoriales ;
 - 15 représentants désignés en son sein par le collège des usagers.

Décret sécheresse et décret gestion quantitative (parution prévue en juin 2021)

Ces décrets traitent notamment 2 actions phares :

- le renouvellement des AUP
- la coordination de la gestion de crise sécheresse

L'arrêté d'Orientation de Bassin (AOB) Adour-Garonne est actuellement en consultation jusqu'au 2 juin 2021, avec pour objectif une rédaction harmonisée de l'ensemble des arrêtés cadres avant l'étiage 2023, ou la création d'arrêtés cadres dans les zones non-pourvues.

Les thèmes principaux de l'AOB sont :

- l'harmonisation des restrictions sur 4 niveaux de gravité

- l'harmonisation et la prise en compte des autres usages de l'eau (ICPE, domestique...)
- une couverture totale du bassin :
 - par des arrêtés cadres (AC) départementaux,
 - ou par des arrêtés cadres interdépartementaux (ACi) à l'échelle des OUGC,
 - ou par un arrêté cadre interdépartemental (ACi) à l'échelle du sous-bassin

NOTA : Il ne pourra pas y avoir de superposition des arrêtés cadres à l'échelle d'un même sous-bassin.

Le département de la Charente est actuellement concerné par 6 arrêtés cadres interdépartementaux (ACi) :

- ACi du périmètre de gestion de l'OUGC Cogest'Eau (Bassin versant de la Charente) ;
- ACi du périmètre de l'OUGC du Karst (Bassin versant de la Charente) ;
- ACi du périmètre de l'OUGC Saintonge (Bassin versant de la Charente) ;
- ACi du bassin versant de la Dordogne ;
- ACi de bassin versant hydrogéographique du Clain ;
- ACi de bassin versant hydrogéographique de la Vienne ;

La Préfète de la Charente a été désignée par le préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne , préfète coordinatrice du sous-bassin de la Charente.

L'arrêté d'Orientation de Bassin (AOB) Adour-Garonne prévoit également la mise en place d'un Comité de suivi de l'étiage (CSE) dans chaque département.

Ce comité de suivi de l'étiage sera mis en place dans le département de la Charente dès la campagne d'irrigation 2021. Il est proposé un nombre restreint de participants pour une meilleure efficacité des prises de décision.

La liste des membres proposée au comité ressource en eau, pour validation, se compose de représentants de :

- la(les) DDT(s) concernée(s),
- l'EPTB et le Conseil départemental pour la gestion des barrages et du fleuve Charente,
- les OUGC Cogest'Eau et Karst,
- Charente Eaux pour l'AEP,
- l'OFB et la Fédération de pêche représentants l'environnement et les milieux aquatiques,
- la chambre d'agriculture de la Charente représentant la profession agricole.

Une contribution des syndicats de rivières pour établir un point sur l'état de la ressource sera demandée chaque semaine par la DDT, par consultation mail et/ou téléphone , avant chaque réunion du CSE.

Échanges :

M. SARRAZIN dénonce le fait que les pisciculteurs ne sont pas conviés au comité suivi de l'étiage. Les restrictions prescrites ne sont pas compatibles avec les vidanges des piscicultures.

M. BRIE (Charente Nature) regrette que les associations protectrices de la nature soient exclues de ce comité.

M. BARDET (SIAEP Sud Charente) précise que Charente Eaux n'est pas le représentant des syndicats mais un assistant à maître d'ouvrage.

M. BONNET (SIAEP du Nord-ouest Charente) propose de nommer un représentant parmi les syndicats compétents en matière de GÉMAPI.

M. SERVAT (directeur de la DDT) rappelle que les règles concernant les restrictions sont déjà fixées dans les arrêtés cadre. Ces arrêtés cadre ont fait l'objet d'une consultation du public.

Le comité suivi de l'étiage a pour objectif de faire chaque semaine un point de l'état de la ressource. Ce comité de suivi se doit d'être réactif pour décider des mesures à prendre, chaque jeudi, en fonction des règles fixées dans les arrêtés cadre.

M.SIROT (EPTB Charente) estime indispensable, si la composition de ce comité de suivi devait être élargie, de maintenir une instance plus resserrée et opérationnelle, pour programmer les lâchers des barrages ou anticiper les restrictions prévisibles ;

5 - Conclusions

Mme la préfète conclut en faisant part du travail important qu'il reste à accomplir pour la gestion de l'eau.

M. DANIAU (président de la Chambre d'agriculture de Charente) constate que les cours d'eau ont nettement baissé au printemps par manque de pluviométrie. Il devient important, au vu des étiages difficiles répétitifs, de pouvoir stocker l'eau.

M. DANIAU souhaite également que les SIAEP puissent travailler sur la modernisation des usines de traitement pour capter les métolachlores.

Mme BEAUGENDRE (vice-présidente du Conseil départemental de la Charente) estime que l'on a besoin de faire du stockage, c'est du "bon sens paysan".

Mme la préfète charge la DDT de la Charente d'organiser une réunion avec l'association des moulins. Elle appelle l'attention de l'assemblée pour participer aux prochains comités de pilotage Charente 2050, et aux différents ateliers destinés à contribuer à cette réflexion prospective.

Madame la préfète propose une programmation du prochain comité de ressource en eau dans le courant du 4ème trimestre afin d'effectuer le bilan de la campagne 2021. Si les conditions climatiques l'exigent, un comité de ressource pourra être programmé dans le courant de l'été.

L'ordre du jour étant épuisé, madame la préfète remercie l'assistance et lève la séance à 16H30.

La préfète

Magali DEBATTE